

Le 29/06/2018 à 19h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur HEDIN, Monsieur DORIDAM, Monsieur DUFOUR, Monsieur BOURLEAU, Monsieur SALITOT, Monsieur TABARY, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur DEVILLERS, Monsieur PIA, Monsieur VAN WALLEGHEM, Monsieur VANYSACKER, Monsieur DE L'HAMAIDE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur PAILLART, Monsieur DEGOUY, Monsieur VERSCHAEVE, Madame DEVILLERS, Monsieur ROUTIER, Monsieur LEFEVRE, Monsieur ROUSSELLE, Madame CAPGRAS, Monsieur FRENOY, Monsieur GRUEL, Monsieur GASPART, Monsieur NARZIS.*

SUPPLEANTS *Monsieur Hubert PROOT à Monsieur Henry ANDERSEN, Monsieur Jean-Pierre SENECHAL à Monsieur Cyr SAULNIER, Monsieur Didier LEBESGUE à Monsieur Dominique DUPILLE.*

ABSENTS *Madame LEJEUNE, Monsieur PALANDRE, Monsieur DESIREST, Monsieur DURIEZ, Monsieur SIGNOIRT, Monsieur LY, Monsieur RAHOUI, Monsieur GAMBLIN, Monsieur LANGLET.*

POUVOIRS *Monsieur Dominique CORDIER à Monsieur André DUTHOIT, Monsieur Laurent DELAERE à Madame Marie Claude DEVILLERS, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Madame Catherine THIEBLIN à Monsieur Franck PIA, Monsieur Mohrad LAGHRARI à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Martine DELAPLACE à Madame Claudine GEOFFROY, Madame Nathalie ROLLAND à Monsieur Jean-François DUFOUR, Monsieur Charles LOCQUET à Monsieur Dominique DEVILLERS, Monsieur Philippe VIBERT à Madame Guylaine CAPGRAS, Monsieur Jérôme LIEVAIN à Madame Nathalie BERTOIS, Madame Nathalie KABILE à Monsieur Robert CHRISTIAENS, Monsieur Frédéric BONAL à Monsieur Denis NOGRETTE.*

Date d'affichage	6 juillet 2018
Date de la convocation	21 juin 2018
Nombre de présents	29
Nombre de votants	83

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Benoit MIRON

Administration générale - services publics locaux - commission consultative - bilan de l'année 2017

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Vice-Président

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 13 de la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, oblige désormais le président de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) à présenter à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

Les compétences de la commission consultative des services publics locaux sont les suivantes :

1. Examen des rapports

La commission examine tous les ans :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et par le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service) ;
- le rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement et sur le service de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales ;
- le bilan d'activité des services publics exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

2. Les consultations obligatoires de la CCSPL.

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'ils s'agissent de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2017, la CCSPL s'est réunie une fois :

- Le 28 septembre 2017, afin d'examiner les rapports d'activités 2016 des délégations suivantes :
 1. Exploitation du service de l'assainissement collectif hors Beauvais ;
 2. Exploitation du service de l'assainissement collectif de Beauvais (régie) ;
 3. Exploitation du service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;
 4. Exploitation du service gestion des déchets ;
 5. Gestion des transports de l'agglomération du Beauvaisis.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2017.

La commission "Administration et finances" , réunie le 6 juin 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire a pris acte

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS



Commission consultative des services publics locaux

Compte rendu de la réunion du 28/09/2017

✓ **Membres représentants de la collectivité :**

Etaient présents : M. Jean-Marie JULLIEN, vice-président, président de la séance par délégation de la présidente
M. Jean-Luc BOURGEOIS, conseiller communautaire
M. Jean-Jacques DEGOUY – conseiller communautaire
M. Jean-Luc BRACQUART, conseiller communautaire
M. Pierre MICHELINO, conseiller communautaire
Mme Anne GEFFROY, conseillère communautaire
M. Hubert PROOT, conseiller communautaire

Absents / Excusés : Mme Caroline CAYEUX, présidente de la CAB
M. Jacques DORIDAM, vice-président
M. Robert CHRISTIAENS, vice-président
M. Franck PIA, vice-président
M. Jean-Paul CORDIER, conseiller communautaire

✓ **Membres représentants de délégataire ou de responsable de services en Régie**

Etaient présents : M. MALLARD – Gestion du service déchets
M. SKALECKI, assainissement collectif hors Beauvais - SEAO
Mme GILLET, assainissement collectif hors Beauvais – SEAO
M. ANSELIN, assainissement collectif hors Beauvais – SEAO
M. PLOTTU assainissement collectif Beauvais et SPANC– CAB
Mme BOULLEFROY assainissement collectif Beauvais – CAB
Mme BARBAUD, SPANC – CAB
M. RUFFIN, transports – Beauvaisis Mobilité
Mme FERREIRA, transport – Beauvaisis Mobilité

✓ **Membres représentants des associations**

Etaient présents : M. YAMAN, association des Paralysés de France – Transports
M. LORIDE, association lutte pour l'environnement en Picardie – Services d'assainissements / Déchets

Absents / Excusés : Mme BELLETANTE, association à l'écoute de la nature
M. BARBE, comité de l'Oise de la prévention routière
M. LIEBAUT, espace info énergie
M. LEMAIRE, vellovaque
M. BUTTEUX, Beauvais Argentine aquariophilie
Mme HEUILLARD – ateliers de la bergerette
Mme NARDI – ateliers de la bergerette
M. LEROY – union départementale des associations familiales
M. CANTEL – société la truite de Beauvais.

✓ **Ont également participé à la réunion :**

Mme Laurence GOUREAU – responsable du service mobilité (transports)
Mme Cinthya BAGATTO – collaboratrice conseil de gestion

✓ **Ordre du jour de la commission :**

Rapports annuels d'activité 2016 des délégataires :

- Exploitation du service de l'assainissement collectif hors Beauvais
- Exploitation du service de l'assainissement collectif de Beauvais (régie)
- Exploitation du SPANC (régie)
- Exploitation du service Gestion des déchets (régie)
- Gestion des transports publics urbains

M. JULLIEN ouvre la séance à 14 h.

1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF HORS BEAUVAIS

M SKALECKI de la société SEOA présente le rapport d'activité 2016 de la délégation de service public de l'assainissement collectif. Il présente notamment :

Les chiffres clés du service :

- *Hors Warluis et Rochy-Condé*
 - 20 578 habitants desservis
 - 9 111 clients raccordés
 - 6 usines de dépollution d'une capacité totale de 18 883 équivalents habitants
 - 93 postes de relèvement
 - 194 km de canalisations
- *Warluis*
 - 1 182 habitants desservis
 - 462 clients raccordés
 - Traitement des eaux usées par la STEP de Beauvais (STEP de Warluis mise à l'arrêt le 14/08/2015)
 - 5 postes de relèvement
 - 9 km de canalisations
- *Rochy-Condé*
 - 1 007 habitants desservis
 - 416 clients raccordés
 - 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 2 200 équivalents habitants
 - 15 postes de relèvement (aéroéjecteurs)
 - 9 km de canalisations

La performance et l'efficacité du service

- *Hors Warluis Et Rochy-Condé*
 - Le taux de conformité des rejets des équipements d'épuration est de 100 %.
 - Le taux d'évacuation des boues est de 100 %.
 - Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage est de 0 u /100 km (u = unité)

- *Warluis*
 - Le taux de conformité des performances des équipements d'épuration : sans objet suite à la suppression de la STEP de Warluis
 - Le taux d'évacuation des boues : sans objet suite à la suppression de la STEP de Warluis
 - Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage est de 0 u /100 km (u = unité).
- *Rochy-Condé*
 - Le taux de conformité des performances des équipements d'épuration est de 100 %.
 - Le taux d'évacuation des boues est de 100 %.
 - Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage est de 0 u /100 km (u = unité).

L'évolution du nombre de clients et de l'assiette de la redevance

- *Hors Warluis Et Rochy Condé*
 - Le nombre d'abonnés (clients) passe de 8 527 en 2015 à 9 111 en 2016 soit une augmentation de 6,85 %.
 - L'assiette de la redevance passe de 827 687 m³ en 2015 à 833 671 m³ en 2016 soit une hausse de 1,60 %.
- *Warluis*
 - Le nombre d'abonnés (clients) passe de 457 en 2015 à 462 en 2016 soit une augmentation de 1,10 %.
 - L'assiette de la redevance passe de 45 432 m³ en 2015 à 37 097 m³ en 2016 soit une baisse de 18,3 %.
- *Rochy-Condé*
 - Le nombre d'abonnés (clients) passe de 418 en 2015 à 416 en 2016 soit une baisse de 0,50 %.
 - L'assiette de la redevance passe de 70 947 m³ en 2015 à 72 973 m³ en 2016 soit une hausse de 2,82 %.

Les services chiffrés :

- *Hors Warluis Et Rochy-Condé*
 - Le nombre d'interventions avec déplacement chez le client passe de 514 en 2015 à 352 en 2016.
 - Le taux de mutation correspond au changement d'usager dans le logement (changement de locataire, de propriétaire), il est de 10,7 % en 2016 et a baissé de 11,6 % par rapport à 2015.
- *Warluis*
 - Le nombre d'interventions avec déplacement chez le client passe de 18 en 2015 à 14 en 2016.
 - Le taux de mutation correspond au changement d'usager dans le logement (changement de locataire, de propriétaire) il est de 8,3 % en 2016 et a baissé de 6,7 % par rapport à 2015.

- *Rochy-Condé*
- Le nombre d'interventions avec déplacement chez le client passe de 10 en 2015 à 11 en 2016.
- Le taux de mutation correspond au changement d'usager dans le logement (changement de locataire, de propriétaire) il est de 8,6 % en 2016 et a baissé de 5,5 % par rapport à 2015.

L'accès aux services

- *Hors Warluis Et Rochy-Condé*
 - augmentation du nombre d'échéanciers de paiement (+271)
- *Warluis*
 - baisse du nombre d'échéanciers de paiement (- 4)
- *Rochy-Condé*
 - Augmentation du nombre d'échéanciers de paiement (+6)

Faits marquants

- *Hors Warluis Et Rochy-Condé*
 - Mise en service de 9 postes de relèvements et de la station d'épuration d'Auteuil/Berneuil.
 - Déshydratations des boues polluées d'Auneuil. Conformité des boues d'Auneuil sur la fin d'année 2016.
 - Visite de la STEP (station d'épuration) de Milly sur Thérain, de l'école primaire de Saint-Léger-en-Bray
 - Lancement de l'étude de diagnostic du réseau d'assainissement d'Auneuil par la CAB (communauté d'agglomération du Beauvaisis) en vue de la mise en séparatif du réseau unitaire de la zone industrielle.
 - Mise en place du « diagnostic permanent » des réseaux qui permet d'identifier les secteurs sensibles aux intrusions d'eau claires parasites.
 - Mise en place de campagnes de mesures d'H₂S (sulfate d'hydrogène) planifiées (anti odeurs)
 - Démarche de mise à jour des manuels d'auto-surveillance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

- *Hors Warluis Et Rochy-Condé*
 - 63
- *Warluis*
 - 65
- *Rochy-Condé*
 - 75

L'amélioration de ces indicateurs nécessite la mise en œuvre d'études spécifiques et de plans d'actions pluriannuels.

Mme BAGATTO indique que les frais généraux ont encore une nouvelle fois augmenté en 2016.

Elle rappelle que la société avait précisé que pour 2014 et 2015, la nouvelle organisation mise en place avait engendré des frais de restructuration – par nature exceptionnels – frais répartis sur l'ensemble des contrats. Les frais généraux auraient dû baisser en 2016.

M. SALECKI précise que Veolia a perdu un gros contrat, la DSP (délégation de service public) du Grand Lyon (retour en régie directe). Cette DSP représentait à elle seule 356 000 abonnés. Le temps de la restructuration suite à cette perte, les frais généraux devraient baisser dès 2017. Par ailleurs la société fait des efforts pour diminuer ces frais.

Mme BAGATTO indique également que, dans le cadre de renouvellement de DSP, beaucoup de collectivités demandent la création de sociétés dédiées, ce qui a également pour conséquence d'augmenter la quote-part de frais généraux imputés aux DSP gérées en direct par VEOLIA.

M. PLOTTU et M. BRACQUART s'interrogent quant aux chiffres avancés pour Rochy-Condé. En effet, en page 42 du document présenté en CCSPL, les chiffres avancés sont supérieurs à ceux du contrat CAB comprenant 6 STEP (chiffres que l'on retrouve également dans le rapport annuel du délégataire (RAD) de Rochy-Condé en page 24). Ils demandent au délégataire de vérifier ces chiffres.

Par ailleurs, M. PLOTTU demande au délégataire de mettre en application le contrat concernant les obligations de curage. Il demande que des visites soient programmées sur les communes où sont présentes les STEP et de communiquer auprès des communes concernées. M. SKALECKI s'engage à ce que cela soit fait.

Mme GEFFROY demande si le délégataire rencontre des problèmes avec les lingettes évacuées dans le réseau. M. SKALECKI répond par l'affirmative. Les lingettes sont un vrai fléau depuis 10 ans car elles ne se dégradent pas comme du papier toilette. M. PLOTTU précise que le service d'assainissement collectif de la ville de Beauvais est confronté au même problème, un système de pompage au carrefour de la rue de Savignies et de la rue de Saint-Just-des-Marais est obstrué régulièrement par les lingettes. Mme BOULEFFROY précise qu'une communication est faite auprès des usagers pour les sensibiliser et qu'un article va prochainement être publié dans le Beauvais notre territoire (BNT) à ce sujet.

Les syndicats professionnels représentant les fabricants de lingettes ont une communication ambiguë. Leur communication ne vise pas à interdire strictement de jeter tous les types de lingettes dans les sanitaires, mais à inciter les utilisateurs à trier les lingettes en fonction des mentions figurant sur l'emballage. Les lingettes dites « biodégradables » ne se décomposent pas en totalité et perturbent le fonctionnement des systèmes de pompes et des stations d'épuration.

La commission n'ayant plus de questions à poser, M JULLIEN remercie le délégataire de sa participation

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF BEAUVAIS

M. JULLIEN donne la parole à M. PLOTTU pour la présentation du rapport 2016.

- **Présentation du service :**

Schéma général de l'assainissement :

STEP Beauvais : 11 communes (+Warluis et Saint-Germain-la-Poterie) et hameau de Wagicourt ;

STEP propre : 3 communes ;

STEP partagée : 3 communes (secteur ouest) + 5 communes (secteur nord-ouest) + Rochy Condé + 2 communes (secteur sud)

Assainissement non collectif : 6 communes

Taux de desserte en assainissement collectif :

99,6 % (contre 98,3 % en 2015) des secteurs relevant de l'assainissement collectif (desserte Auteuil et Berneuil en Bray)

96,1 % de la population totale de l'agglo

34 363 usagers et près de 78 400 habitants

- **Mode de gestion et organisation du service :**

- 2 contrats d'affermage à échéance fin 2018 (Rochy-Condé et 22 communes) et 1 contrat à échéance fin 2017 (Warluis)
- Régie ville de Beauvais
- Direction de l'assainissement : 31 personnes et 3 pôles

- **La collecte et le transport des eaux usées**

Patrimoine :

Ouvrage	Ville de BEAUVAIS	Communes CAB 31 (hors BEAUVAIS)
Collecteurs principaux d'eaux pluviales de diamètre 250 à 1200 mm	180 km	33 km
Dispositifs d'engouffrements des eaux pluviales : avaloirs, grilles ou grilles-avaloirs	4300 unités	2000 unités
Chambres de décantation à sables de 5 à 75 m ³ .	19	/
Séparateurs à hydrocarbures.	13	4
Puits d'infiltration des eaux pluviales	5	17
Ouvrages de stockage des eaux pluviales de 23 m ³ à plus de 10000 m ³ .	24	33

Type de réseau	Ville de BEAUVAIS	Communes (hors BEAUVAIS)	% linéaire
Réseau unitaire gravitaire (AUNEUIL)	-	10,1 km	2,7 %
Réseau séparatif gravitaire	179,1 km	139,4 km	81,9 %
Réseau de collecte <u>sous-vide</u> (ALLONNE et MILLY)	-	10,6 km	2,6 %
Réseau de transport sous pression	8,7 km	40,7 km	12,7 %
Linéaire total	187,8 km	200,8 km	-
	388,6 km		

- Environ 19 100 branchements d'eaux usées dont près de 11 700 sur la ville de Beauvais
- 154 (+9 par rapport à 2015) stations de relevage ou de refoulement des eaux usées et des eaux pluviales, en majorité sur les communes (104)
- 2 centrales de vide (Allonne et Milly-Sur-Thérain) + 14 aéroéjecteurs
- 2 déversoirs d'orage (Auneuil).

Entretien et interventions curatives

Secteur	Interventions curatives/an	Interventions curatives/an/ km de réseau	Fréquence de curage préventif (2012 -2016) – valeur 2016
Total (hors ville de BEAUVAIS)	62 (72 en 2015)	0,35	1 fois tous les 8 (27,2 km)
Total BEAUVAIS	68 (60 en 2015)	0,38	1 fois tous les 21 mois (55 km)

Nécessité curage plus fréquent à Beauvais car :

- réseau plus ancien et rejets graisseux et industriels $\Rightarrow$ accumulation de dépôts
- débit élevé $\Rightarrow$ débordements dommageables

Politique d'entretien préventif depuis 2015 sur les systèmes d'assainissement sous-vide à Allonnes et Milly-sur-Thérain, ce qui a entraîné une baisse des interventions curatives.

Fonctionnement du réseau

- Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage : 5,5 par 100 km de réseau (18 sur Beauvais comme en 2014 et 2015)
- Taux de réclamations : 0,41/millier d'abonnés soit 15 réclamations en 2016

- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : aucune demande d'indemnisation déposée en 2016.

Contrôle des conditions de raccordement au réseau d'assainissement :

A priori :

- 456 instructions d'autorisation d'urbanisme en 2016 (238 permis de construire, 4 permis d'aménager, 114 certificats d'urbanisme et 99 déclarations préalables) – 419 en 2015

A posteriori :

- 841 contrôles de maintien en bon état de fonctionnement en cas de vente (753 en 2015) : 119 non-conformités (14 % comme en 2015)
- 75 contre-visites pour levée de non-conformités + 10 financements pour travaux de mise en conformité
- 391 contrôles installations neuves ou nouvelles habitations desservies.

Surveillance du réseau et réhabilitation

- 142 postes de refoulement télé-surveillés sur 154
- 11 conventions de rejets et 89 autorisations de déversement : +11 en 2016 et prévisions de 10 en 2017
- 57 contrôles inopinés de la qualité des rejets des industriels
- 3,7 km d'inspections télévisées du réseau d'eaux usées
- 440 ml (mètre linéaire) de chemisage continu + 6 regards de branchements (Beauvais)

• Le traitement des eaux usées

Conformité des performances des équipements d'épuration

- 100 % sur 3 à 12 bilans : 6 stations d'épuration hors Auteuil (dépassement en nitrates) → conformité de 6 des 7 équipements d'épuration
- 98 % sur Beauvais : 3 dépassements en DCO (demande chimique en oxygène) et MES (matières en suspension) → conformité des équipements d'épuration
- DBO5 (demande biologique en oxygène) : rendement > 98 % et concentration < 4 mg / l
- Azote : rendement >93 % en NTK (azote total Kjeldahl)
- Phosphore : concentration < 1mg / l (Auneuil, Beauvais, Auteuil, Saint-Paul, et Milly-Sur-Therain) / Rochy-Condé 1,5 mg / l voire 3 à 6 mg / l (43 à 67 %).

Gestion des boues

- Taux des boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation : 100 %
- Boues polluées par les hydrocarbures sur Auneuil – uniquement 1^{er} semestre 2016
- 7 stations d'épuration (hors Beauvais) : 220 TMS / an (TMS : tonne de matière sèche)
- Beauvais : 1 715 TMS / an hors chaux
- Production de boues : 54 g / j / EH (équivalent habitant)

• Faits marquants

STATION D'EPURATION

- Mise en service STEP Auteuil (1 500 EH)
- Démarrage travaux STEP Frocourt suite au nouvel arrêté

RESEAU

- Achèvement travaux d'assainissement collectif sur Auteuil et Berneuil-en-Bray
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées chaussée Feldtrappe et rue de Saint-Just-des-Marais à Beauvais

- Mise en place d'un traitement pour lutter contre la formation d'hydrogène sulfuré sur 3 postes de refoulement
- Lancement d'études diagnostiques sur Auneuil et Beauvais (secteur nord-est) et de mise en séparatif du réseau unitaire de la ZI d'Auneuil

GESTION DU SERVICE – AUTOSURVEILLANCE

- Inventaire patrimonial des ouvrages d'eaux pluviales
- 7^e campagne de surveillance de l'impact des rejets sur les cours d'eau

• Données financières

Branchements et participation au raccordement (tarifs 2016)

- Branchement réalisé dans le cadre de l'extension du réseau public : 1 198 € TTC
- Branchement réalisé isolément pour le raccordement d'une nouvelle construction : 1 460 € TTC
- Branchement supplémentaire : coût réel TTC
- PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) pour constructions individuelles : 17,60 €/m² de surface au plancher (tarif hors champ d'application de la TVA)

Prix de l'eau au 1er janvier 2016 en € TTC / m³ (TVA 7 %)- Facture 120 m³

Composantes de la facture d'assainissement collectif (bénéficiaire)	BEAUVAIS	WARLUIS (Bourg et l'Épine)	ALLONNE, AUX MARAIS, BONLIER, FOUQUENIES, GOINCOURT, RAINVILLERS, ST-LEGER-EN-BRAY, SAINT-MARTIN-LE-NEUD, THERDONNE Wagicourt, TILLE	AUNEUIL, AUTEUIL, BERNEUIL-EN-BRAY, FROCOURT, HERCHIES, LE MONT-ST-ADRIEN, MILLY SUR THERAIN, PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS, ST-GERMAIN-LA-POTERIE, SAINT-PAUL, SAVIGNIES, THERDONNE (Bourg), TROISSEREUX	ROCHY CONDE
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part délégataire VEOLIA					
Abonnement	-	-	16,16 €/an	16,16 €/an	25,24 €/an
Consommation	-	1,2380 €/m ³	0,7978 €/m ³	1,4131 €/m ³	1,3587 €/m ³
Part collectivité (CAB)					
Consommation	1,5698 €/m ³	0,3063 €/m ³	0,6257 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
ORGANISMES PUBLICS					
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³
TVA 10 % (Etat)	0,1870 €/m ³	0,1844 €/m ³	0,1858 €/m ³	0,1848 €/m ³	0,1869 €/m ³
DETAIL DU MONTANT A PAYER (valeur au 1^{er} janvier 2017)					
Prix moyen du m ³ TTC	2,06 € TTC/m ³	2,03 € TTC/m ³	2,04 € TTC/m ³	2,03 € TTC/m ³	2,06 € TTC/m ³
Montant TTC par an	246,81 € TTC	243,45 € TTC	245,28 € TTC	243,91 € TTC	246,71 € TTC
Prix moyen du m ³ TTC (valeur 1 ^{er} janvier 2016)	2,03 € TTC/m ³	2,19 € TTC/m ³	2,34 € TTC/m ³	2,34 € TTC/m ³	2,68 € TTC/m ³

Taux d'impayés : 1,8 % en 2016 (2,1 % en 2015)

- **Perspectives 2017**

STATION D'EPURATION

- Achèvement des travaux d'amélioration des performances épuratoires de la STEP de Frocourt
- Remplacement des diffuseurs d'air et du pont suceur sur une des deux files de traitement de la STEP de Beauvais
- Renouvellement de l'autorisation de rejet sur Auneuil et Beauvais

RESEAU

- Travaux d'assainissement collectif hameau du Mont Bénard sur Savignies
- Etudes préalables à l'assainissement collectif des eaux usées Hameaux de Courroies et de Moimont à Milly-sur-Thérain
- Poursuite des études-diagnostiques sur Auneuil et Beauvais (secteur est) et de mise en séparatif du réseau unitaires sur la ZI d'Auneuil
- Travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif rue Léontine Barbé à Beauvais
- Travaux de réhabilitation de 4 postes de refoulement à Beauvais

GESTION DU SERVICE – AUTOSURVEILLANCE

- Poursuite de l'inventaire patrimoniale des ouvrages d'eaux pluviales
- Démarche en vue de la prise de compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2018 sur les communes de l'ex-CCRB (communauté de communes rurales du Beauvaisis).

M. DEGOUY indique qu'il est intéressant pour les nouvelles communes (Litz et La Rue-Saint-Pierre) d'avoir intégré la CAB. La facture d'assainissement collectif devrait à terme baisser sur ces communes. M. BRACQUART souligne que pour d'autres communes la facture d'assainissement collectif devrait a contrario augmenter.

M. BOURGEOIS se félicite du travail des services de la CAB lors de la reprise de la compétence assainissement de l'ex-CCRB.

La commission n'ayant plus de questions à poser, M JULLIEN remercie M. PLOTTU de sa participation

3. SPANC (Service public d'assainissement collectif)

M. JULLIEN donne la parole à Mme BARBAUD pour la présentation du rapport d'activité de l'assainissement non collectif assuré en régie directe par la CAB.

- **Bilan des contrôles**

Bilan des contrôles de diagnostic (1er contrôle) 2016

Communes	Logements contrôlés	Bilan des logements contrôlés			Logements non contrôlés
		Installations conformes	Installations à réhabiliter	Installations inexistantes	
BERNEUIL-EN-BRAY	9	1	6	2	2
GUIGNECOURT	1		1		
HERCHIES	1			1	
JUVIGNIES	1		1		
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	1		1		
TOTAL	13	1	9	3	2
Taux %					

Bilan des contrôles de bon fonctionnement 2016

Communes	Logements contrôlés	Bilan des logements contrôlés			Logements non contrôlés
		Installations conformes	Installations à réhabiliter	Installations inexistantes	
BERNEUIL EN BRAY	3	1	1	1	
FONTAINE ST LUCIEN	3	3			2
GUIGNECOURT	1	1			2
HERCHIES	1	1			
JUVIGNIES	86	46	35	5	3
MAISONCELLE-ST-PIERRE	3	2	1		1
NIVILLERS	59	23	35	1	4
SAVIGNIES	1	1			
ST-MARTIN-LE-NOEUD	1	1			
TROISSEREUX	1	1			1
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	70	35	32	3	
TOTAL	229	115	104	10	13
Taux %		49,7%	45,7%	4,6%	

CONTROLE DES NOUVEAUX DISPOSITIFS

- 34 contrôles de conception et d'implantation tous favorables
- 14 contrôles de réalisations dont 13 installations conformes

CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

- 229 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés sur 11 communes
- 13 contrôles « diagnostic » ont été réalisés

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Année	Total de 2006 à 2012	Variation 2013	Variation 2014	Variation 2015	Variation 2016	TOTAL (valeur 2016)	% (valeur 2016)
Catégorie	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement	Nombre de logement	
Priorité 1	85	-6 (réhab)	1-3 (réhab)	9 -3 (réhab)	3-2	84	7,3%
Priorité 2	562	3 -3 (réhab)	2- 13(réhab)	39- 13 réhab	9-2	584	50,6%
Priorité 3	414	2 + 9(réhab)	5 + 16(réhab)	19+16	1 + 4	486	42,1%
Total de contrôles de diagnostic	1061	5	8	67	13	1154	

- **Faits marquants**

- Il n'y a pas eu d'études ou de travaux de réhabilitation réalisés dans le cadre des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- **Budget du SPANC et redevances**

- Contrôle de conception et d'implantation : 83,58 € HT
- Contrôle de réalisation : 83,58 € HT
- 1er contrôle de bon fonctionnement : 75,97 € HT
- Contrôle de bon fonctionnement : 65,84 € HT

- **Perspectives 2017**

- Relancer l'agence de l'eau pour obtenir des aides
- Relancer les particuliers éligibles aux aides de l'agence

Depuis 2015, le poste de technicien est mutualisé avec le service de l'assainissement collectif. Cette décision avait été prise par la commission assainissement afin de réduire les charges d'exploitation et le déficit du SPANC.

M. DEGOUY demande des renseignements sur les aides accordées par l'agence de l'eau pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. M. PLOTTU répond que l'installation doit être non conforme et présenter des risques de pollution pour prétendre aux subventions de l'agence de l'eau. Il propose qu'un courrier soit envoyé à toutes les communes afin de présenter les conditions d'aides pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Les installations ne présentant pas de risque de pollution, mais considérées comme non conformes, ne peuvent pas bénéficier d'aides de l'agence de l'eau. La mise aux normes d'une installation coûte entre 10 000 et 12 000 euros. Au regard du coût important des travaux de réhabilitation, la majorité des propriétaires conserve leur installation en l'état car il n'existe aucune obligation réglementaire de réhabilitation. Il n'y a que dans le cas d'une vente qu'ils sont obligés de mettre leur installation aux normes.

La commission n'ayant plus de questions à poser, M JULLIEN remercie Madame BARBAUD de sa participation.

4. SERVICE GESTION DES DECHETS

M Mallard du service déchets de la communauté d'agglomération du Beauvaisis présente le rapport d'activité 2016 du service.

Les faits marquants :

⇒ **Beauvais : remplacement de la collecte du verre en porte-à-porte par l'apport volontaire**

Afin d'harmoniser le dispositif de collecte de verre en prenant modèle sur les 30 communes rurales collectées en apport volontaire, et pour optimiser les coûts de collecte (économie de 175 000 €/an), il a été décidé d'abandonner la collecte du verre en porte à porte sur Beauvais. Environ 80 bornes ont été implantées seconde semestre 2017. Le service cadre de vie-déchets, lauréat d'un appel à projet lancé par Eco-emballages, a obtenu le financement de 100 % des bornes à verre par Eco-emballages.

⇒ **Fusion SYMOVE/SMVO**

Par arrêté en date du 10 novembre 2016, le préfet a constaté que les 2 syndicats avaient émis un avis favorable et que ce projet recueillait les conditions de majorité requises par l'article 40-III de la loi Notre. En conséquence est créé, à compter du 1^{er} décembre 2016, le syndicat mixte du département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (SMDO).

Les statuts du nouveau SMDO offrent la possibilité aux collectivités membres de gérer elles-mêmes leurs déchetteries ou de le déléguer.

⇒ **Extension de la distribution des bio-conteneurs**

Les communes d'Auneuil, de Saint-Martin-le-Nœud, Maisoncelle-Saint-Pierre et Berneuil-en-Bray ont été équipées en 2016, soit l'équivalent de 1500 bacs distribués.

⇒ **Reconduction des actions phares**

- La collecte des sapins ;
- Distribution gratuite de compost par la déchetterie de Auneuil.

L'organisation du service :

⇒ **Les collectes en porte-à-porte**

Cette prestation est effectuée par la société NCI Propreté France avec un parc de 11 bennes de collecte qui tournent en permanence sur l'ensemble du territoire, selon des fréquences de collecte différentes en fonction des secteurs (Beauvais et communes rurales).

Flux	Communes Rurales	Beauvais
Ordures ménagères	C1	C2 à C5
Emballages et papiers/cartons	C0,5	C1
Verre	Pas de collecte	C0,5
Déchets verts (avril à novembre)	C1	C1

*C : collecte

⇒ Les autres types de collecte

- Collecte des encombrants sur rendez-vous : 5 000 rendez-vous par an effectués par la société SITA ;
- Collecte en apport volontaire : 55 colonnes enterrées et 210 colonnes aériennes. Prestation réalisée par la société NCI Propreté France à l'exception du verre collecté par la société Decamp-Dubos ;
- Collecte de DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) : l'évacuation et traitement s'effectuaient par la société SANICOLLECT 60. Cette prestation est dorénavant assurée gratuitement par l'Eco-organisme DASTRI ;
- La collecte des jardins familiaux de Beauvais.

⇒ Les équipements intercommunaux : déchetteries et points verts

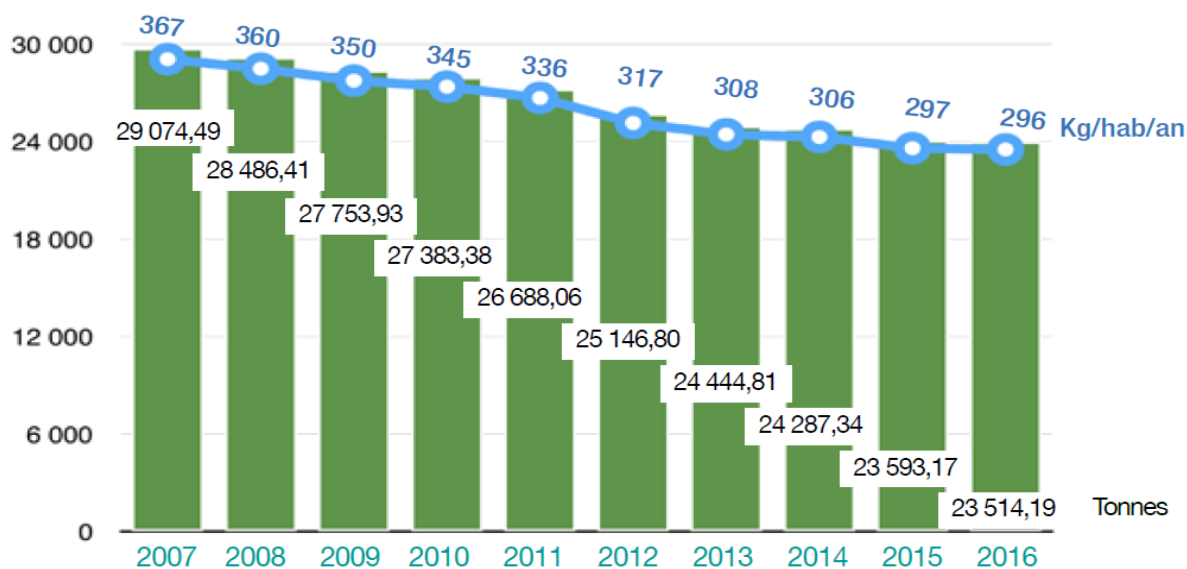
- 2 déchetteries intercommunales Beauvais et Auneuil ;
- 7 points verts (Aux-Marais, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Martin-le-Noeud, Troissereux, Milly-sur-Thérain, Verderel-lès-Sauqueuse, Goincourt). Le gardiennage est pris en charge par l'agglomération ainsi que le coût de collecte et le coût de traitement.

Les indicateurs techniques :

⇒ Les ordures ménagères

Pour l'année 2016, la production annuelle d'ordures ménagères est de 296 kg /hab / an (- 79,98 tonnes par rapport à l'année 2015).

La baisse du tonnage des ordures ménagères se poursuit, mais tend à se stabiliser. Ce résultat est notamment le fruit d'un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des gros producteurs. Les actions de sensibilisations menées sur le thème de la prévention contribuent également à ce bon résultat.



⇒ Les corps creux et corps plats

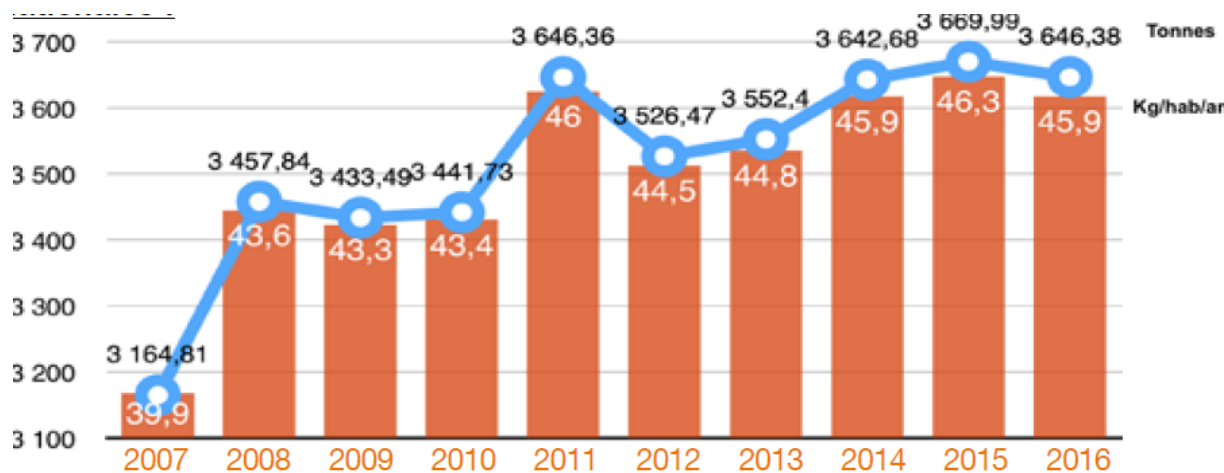
La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires), des corps plats (papiers, journaux, cartons, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes de Beauvais.

Les tonnages de l'année 2016 se répartissent de la manière suivante :

- **Cartons professionnels : 306,9 tonnes** (↘ de 36,08 tonnes /2015).
- **Corps plats : 2 561,82 tonnes** (↗ de 2,56 tonnes / 2015).
- **Corps creux : 777,66 tonnes** (↗ de 9,91 tonnes / 2015).

En 2016, **3 646,38 tonnes** de déchets recyclables sont issus de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une légère baisse des tonnages de la collecte sélective, par rapport à l'année 2015, de 23,61 tonnes.

Des disparités importantes sont à noter d'une zone géographique à l'autre, où l'on trie plus de 65 kg / hab /an quand ailleurs on plafonne à 20 kg / hab / an. La CAB compte une proportion d'habitat vertical très importante, plus de 53,5 % essentiellement concentré sur Beauvais qui possède un centre-ville très étoffé dont l'habitat ne se prête pas à la mise en place de la collecte sélective.



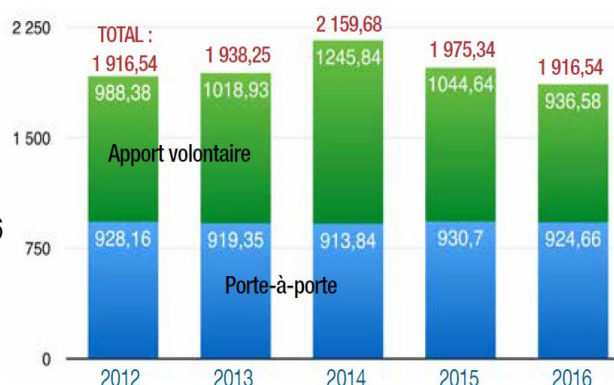
⇒ Le verre

Deux systèmes de collecte du verre coexistent sur le territoire de la communauté d'agglomération :

- Une collecte en porte-à-porte sur la ville de Beauvais ;
- Une collecte par apport volontaire sur l'ensemble des communes.

En 2016, la collecte du verre a généré 1 861,24 tonnes (23,46 kg/hab/an) :

- **924,66** tonnes collectées en porte-à-porte sur la ville de Beauvais;
- **936,58** tonnes collectées par apport volontaire.



La collecte du verre en porte-à-porte sur Beauvais est supprimée en 2017. Le mode de collecte du verre en apport volontaire sera donc adopté sur l'ensemble des communes de la CAB.

⇒ Les autres services

Le tonnage de déchets sur l'agglomération est en légère progression d'environ 1,6 % (+857 tonnes) par rapport à 2016. Cette hausse est principalement due à une augmentation importante du tonnage de déchets verts traités en porte-à-porte et sur les points verts, conséquence d'un printemps très humide.

	En france (en 2009)	C.A.B. 2015	C.A.B. 2016
Ordures ménagères	298,3	297	296
Corps creux, corps plats	45,9	46,62	46,3
Verre	29	27,31	23,46
Biodéchets et/ou déchets verts en PAP	18,1	50,61	58,16
Encombrants	12,3	8,33	9,14
Déchetterie & points verts	184	182	191,4
TOTAL	587,6	613	624,46

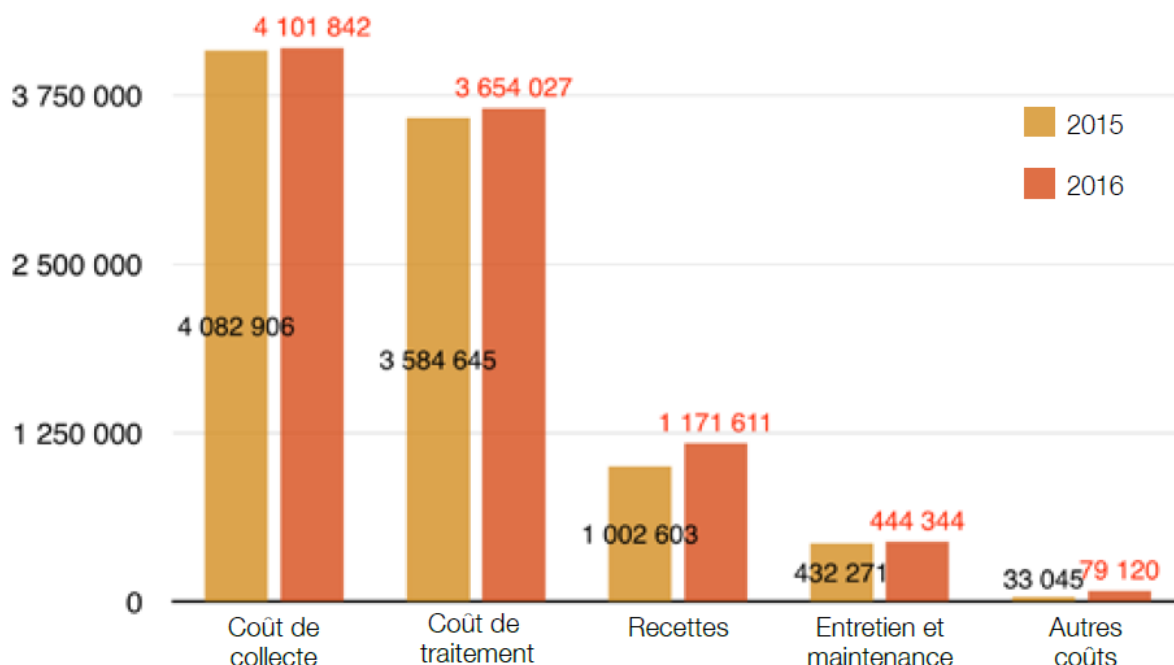
Prévention et sensibilisation :

Sur l'ensemble de l'année 2016, plus de 35 actions de sensibilisation et de prévention ont été effectuées en direction de 672 administrés de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Le mot d'ordre reste toujours le même : Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas.

Les indicateurs financiers :

Le budget 2016 de fonctionnement : 7,14 millions d'euros

Hausse de +2,1 % (-150 106 €) par rapport à 2015. Cette augmentation est due principalement à une hausse des tonnages de déchets verts et une diminution des recettes Eco-emballages.



Un budget d'investissement de 323 421 € en 2016 :

- 201 108 euros de frais d'achats de conteneurs destinés à la collecte des déchets ;
- 93 456 euros de frais d'achat de colonnes aériennes et enterrées ;
- 6 717 euros de frais d'équipements divers pour les déchetteries ;
- 22 140 euros pour la restauration de portails sur les points verts.

Aucune recette d'investissement.

Projets et perspectives :

- ⇒ **Fusion CAB/CCRB : adopter un règlement de collecte des déchets en porte-à-porte et un règlement déchetterie unique. Dotation en bacs d'ordures ménagères pour les communes de l'ex-CCRB.**
- ⇒ **Suppression effective de la collecte de verre en porte-à-porte**
- ⇒ **Choix du candidat pour la construction d'une déchetterie à Beauvais**

M. PROOT indique que des problèmes ont été rencontrés lors de la distribution des bacs dans sa commune. Certains administrés n'ont pas été desservis, et le personnel du service déchets aurait répondu de façon mal aimable.

M. MALLARD rappelle la procédure : au terme de la distribution, un émargement est fait afin de vérifier quels administrés n'ont pas été livrés. En cas de problème, il convient d'appeler la commune concernée ou le service de la CAB afin de livrer les conteneurs aux habitants concernés. Il rappelle qu'au terme d'une première journée de livraison, 85 % des abonnés sont livrés. M. DEGOUY propose qu'un agent communal accompagne les services de la CAB lors de la livraison car cet agent connaît les habitants et leurs habitudes.

M. MALLARD souligne qu'il va régler les dysfonctionnements.

M. DEGOUY souligne un autre problème. Les déchetteries ne reçoivent plus les habitants 10 minutes avant la fermeture. Les habitants ne sont pas habitués et informés de cette pratique. M. MALLARD précise que le

règlement des déchetteries sera acté au prochain conseil communautaire. Une communication envers les administrés s'en suivra ainsi que sur l'ensemble des installations.

M. DEGOUY s'interroge quant au fonctionnement du service Ecogardes de l'ex CCRB. Désormais il est dirigé par la CAB. M. MALLARD indique que si les maires de l'ex-CCRB ont une demande particulière, il fera le lien avec ce service.

M. DEGOUY souhaiterait savoir le devenir du personnel des communes qui a été transféré à la CAB, et à qui s'adresser désormais pour les demandes.

M. BRACQUART souligne que les communes manquent d'informations. Il demande le détail des déchets et objectifs par commune, ainsi qu'une communication personnalisée par commune au-delà de la communication globale. M. MALLARD explique que cette demande est irréalisable en raison de l'absence de pesée embarquée dans les véhicules.

M. BRACQUART demande si cette option peut être demandée dans le cadre du futur contrat. M. MALLARD répond par l'affirmative mais informe que ce système est coûteux et peu fiable.

M. BRACQUART propose par ailleurs que les élus participent à la collecte des déchets afin de faire un point. Il pense que les élus sont peu participatifs et peu soucieux du devenir des déchets de leur territoire.

M. BOURGEOIS souligne que Beauvais a besoin d'une autre déchetterie. En effet, les usagers subissent de longues files d'attente, ce qui peut les décourager. M. MALLARD ajoute que la CAB pourra choisir entre 2 options : soit elle continue avec le système actuel, 2 bacs et 2 passages par semaine, le traitement restant coûteux, soit 1 seul bac de tri, il n'y aurait plus qu'un ramassage par semaine, mais les investissements pour le traitement de ces déchets seraient coûteux. La communauté d'agglomération étudiera les deux possibilités.

M. PROOT tient à souligner le travail des éboueurs. M. BRACQUART propose que sur les communes rurales, le ramassage se fasse de jour à l'instar de Beauvais. Cela valorisera leur travail d'une part, et évitera peut-être d'autre part le mauvais ou non tri.

La commission n'ayant plus de questions à poser, M JULLIEN remercie M. MALLARD de sa participation.

5. TRANSPORTS

Pour des motifs personnels, M. BRACQUART quitte la commission avant l'analyse du RAD transports

M. JULLIEN rappelle que la commission doit examiner le rapport d'activité 2016 du délégataire.

M. RUFIN de Beauvaisis Mobilité présente le bilan d'activité 2016 de la délégation de service public du transport.

Faits marquants :

- 01/06/2016 : création de la société Beauvaisis Mobilités / Changement de convention collective pour le personnel transféré
- 28/08/2016 : mise en place du réseau restructuré

Jusqu'au 28/08/2016	A compter du 29/08/2016
<u>Lignes régulières</u> • Ligne 1 • Ligne 2 • Ligne 3 • Ligne 4 • Ligne 5 • Ligne 6 • Ligne 7 • Ligne 8 • Ligne 9 • Ligne 10 (service estival Plan d'Eau) • Ligne 11 (Dimanches et fêtes) • Ligne 12 • Ligne 13 • Ligne 14	<u>Lignes régulières</u> • Ligne C1 • Ligne C2 • Ligne 3 • Ligne 4 • Ligne 5 • Ligne 6 • Ligne 7 • Ligne 8 (service estival Plan d'Eau) • Ligne 13
<u>Services spécifiques</u> • Navette Aéroport • Navette Gratuitbus • Transport à la demande (hors mercredi et dimanche) • Créabus (du lundi au samedi) • Lignes T (mercredi et samedi) • Services scolaires • Navette Centre pénitentiaire	<u>Services spécifiques</u> • Navette Aéroport • Navette Gratuitbus • Service Chronopro • Service Oscar • Transport à la demande (du lundi au vendredi, en sous-traitance CABARO) • Lignes T (samedi) • Services scolaires • Navette Centre pénitentiaire

- 03/10/2016 : modification d'offre : ligne 5 modification de la grille horaire pour tenir compte des horaires d'entrée et de sorties des établissements scolaires / Gratuitbus modification du traxé pour une nouvelle desserte plus fréquente en centre-ville
- 28/11/2016 : reprise du passage en centre-ville pour les lignes C2, 3 et 5, plus d'autres modifications mineures.
- Concernant le service Oscar (co-voiturage Auneuil-Beauvais) lancement difficile du fait du maintien de la ligne 13

Chiffres clés :

- Kilomètres totaux : 1 502 765
- Kilomètres réalisés en propre : 1 456 891 (dont commerciaux : 1 239 728 / dont haut-le-pied et techniques : 217 163)
- Kilomètres sous-traités : 45 874 (dont commerciaux : 22 899 / dont haut-le-pied et techniques : 22 975)
- Nombre de voyage total : 4 455 369

Moyens au 31/12/2016:

- Parc véhicules : le parc comprend 34 bus, 5 minibus 20 places et 2 minibus de 9 places
- Effectif : 87 salariés.

La masse salariale se décompose ainsi :

Personnel de conduite	3 215 102 €
Versement transport	20 557 €
Aide à la construction	12 457 €
Taxe d'apprentissage	29 948 €
Formation professionnelle	57 954 €
Forfait social participation + intéressement	14 432 €
Charges de personnel hors conduite	796 136 €
participation des salariés	38 616 €
	4 185 201 €

Evolution des points d'arrêt : sur les 31 communes de la CAB, 372 points d'arrêts. Sur la commune de Beauvais : 255 points d'arrêts (179 équipés d'abribus, 79 équipés de poteaux)

Résultats financiers 2016:

- Total des charges : 7 105 967
- Total des recettes : 1 172 118 (dont 784 518 euros pour les titres)
- Taux de couverture : 16,5%

Problèmes rencontrés et services non faits

Des perturbations ont impacté le fonctionnement des lignes au cours de l'année 2016. Ces perturbations sont de 4 ordres :

- pannes en ligne : 835 kms (74 pannes)
- pannes sur le parc : 27,97 kms (19 pannes)
- incidents conducteurs (retards, absences) : 110,95 kms
- causes externes (circulation, intempéries) : 1 309,51 km (dont 835 kms non effectués dus aux intempéries)
-

Au total, 2 284 kms n'ont pas été effectués en 2016.

Accidents :

- 58 accidents : 65% responsables 100% (38)

Maintenance : s'est élevée en 2016 à 626 481 euros, pour un total de 6 078 heures d'activités de maintenance.

Coûts de maintenance par type d'intervention

Motif	Nb d'Heures	Coût
Réparations courantes	4 347	425 093,44 €
Accidents	490	60 348,41 €
Prépa Mines	435	27 856,82 €
(vide)		24 095,41 €
Dépannage	193	15 094,87 €
Equipement accès	254	12 677,68 €
Entretien systèmes	164	11 610,93 €
Vandalisme	112	9 372,97 €
Travaux extérieurs	0	6 250,64 €
Casse	2	5 206,24 €
Pneus	2	3 204,47 €
Limiteur	13	1 229,98 €
Tachygraphe	0	486,68 €
Mines	2	164,42 €
Total général	6 013	602 692,96 €

Bilan social :

- Absentéisme total : 2 025 jours (1 964 jours pour maladie / 61 jours pour accidents du travail)
- Par catégorie : 1 848 jours d'absence conducteurs / 177 jours d'absence employés et ouvriers

Le taux d'absentéisme a explosé lors du dernier semestre 2016, due aux nombreux changements pour le personnel (nouvelle convention collective, nouvelles conditions de travail, nouveau réseau, etc...)

Ratios de productivité

- Nombre d'agents roulants par véhicule : $72/41 = 1,76$
- Nombre de mécaniciens par véhicule : $5/41 = 0,12$
- Nombre de kilomètres par agent roulant : 20 234 kms totaux / 17218 kms commerciaux
- Nombre de kilomètres par véhicules : $1\,456\,891/47 = 30\,998$ kms/véhicule

M. MICHELINO demande si le système de vidéo-surveillance correspond aux besoins du service. M. RUFIN souligne que le système est obsolète. Le contrat prévoit que 2/3 du CICE soit imputé à des investissements pour le réseau. Par conséquent, une part des crédits CICE 2017 et 2018 est prévue pour le renouvellement du système de vidéosurveillance. Quatre fabricants ont été sollicités. L'étude est en cours. Courant janvier 2018 l'ensemble du parc sera équipé d'un nouveau système de vidéo-surveillance.

Mme GEFFROY demande ce qu'il en est des enquêtes de satisfaction. Mme FERREIRA précise que ces enquêtes de satisfaction sont prévues au contrat. Il n'y en a pas eu en 2016 (année de mise en place de la nouvelle délégation avec tous les changements importants prévus au contrat). En 2017, il y en a eu une en mars, la synthèse devrait être faite courant octobre. Une deuxième enquête de satisfaction est prévue fin de l'année, début 2018.

Mme GEFFROY souligne qu'il existe de gros problèmes de propreté dans les bus, et que les informations dans les bus ne sont pas fiables.

Concernant les problèmes de propreté, Mme FERREIRA propose qu'un contrôle contradictoire avec la société de nettoyage soit effectué. Pour les problèmes d'information dans les bus, elle indique qu'il y avait des problèmes avec le système, que depuis la mise à jour ce problème devait être résolu. Par ailleurs si les informations diffusées dans les bus ne sont pas à jour en temps réel, cela peut être dû aux conducteurs qui oublient de déclarer leur fin de course. Les informations de la course suivante ne peuvent donc s'afficher.

M. BOURGEOIS souligne que la qualité du service est très importante. Le contrat prévoit un baromètre qualité avec des critères spécifiques. M. RUFIN souligne que ces critères ne sont pas adaptés au service. Les services de la CAB et la société travaillent en collaboration pour trouver des critères adaptés.

La commission n'ayant plus de questions à poser, M Jullien remercie le délégataire de sa participation

L'ordre du jour étant épuisé, M Jullien lève la séance à 17 h 50.